

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

Sciences économiques et sociales

JOUR 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Les politiques économiques menées dans la zone euro se limitent-elles à la politique de la concurrence ?

DOCUMENT 1

Bruxelles¹ a autorisé la fusion entre les constructeurs pour former le quatrième groupe automobile mondial, sous réserve d'engagements des deux entreprises pour préserver la concurrence dans les petits utilitaires.

À condition de respecter une série d'engagements proposés par les deux groupes, la Commission européenne a autorisé lundi 21 décembre le projet de fusion à 30 milliards d'euros de Fiat Chrysler Automobiles (FCA) et PSA (Peugeot, Citroën)², destiné à créer le quatrième constructeur automobile mondial. [...]

« *Nous sommes en mesure d'autoriser la concentration entre Fiat Chrysler et Peugeot SA car leurs engagements faciliteront l'entrée et l'expansion sur le marché des camionnettes utilitaires légères* », a précisé dans un communiqué Margrethe Vestager, la vice-présidente de la Commission européenne chargée de la concurrence. « *Sur les autres marchés où les deux constructeurs automobiles exercent actuellement leurs activités, la concurrence restera soutenue après la concentration* », a-t-elle ajouté. [...]

La fusion entre les deux groupes, réalisée entièrement en actions, permettra de réunir des marques telles que Fiat, Jeep, Dodge, Ram et Maserati avec celles de Peugeot, Opel et DS, tout en visant des réductions de coûts annuelles de 5 milliards d'euros, sans fermeture d'usines.

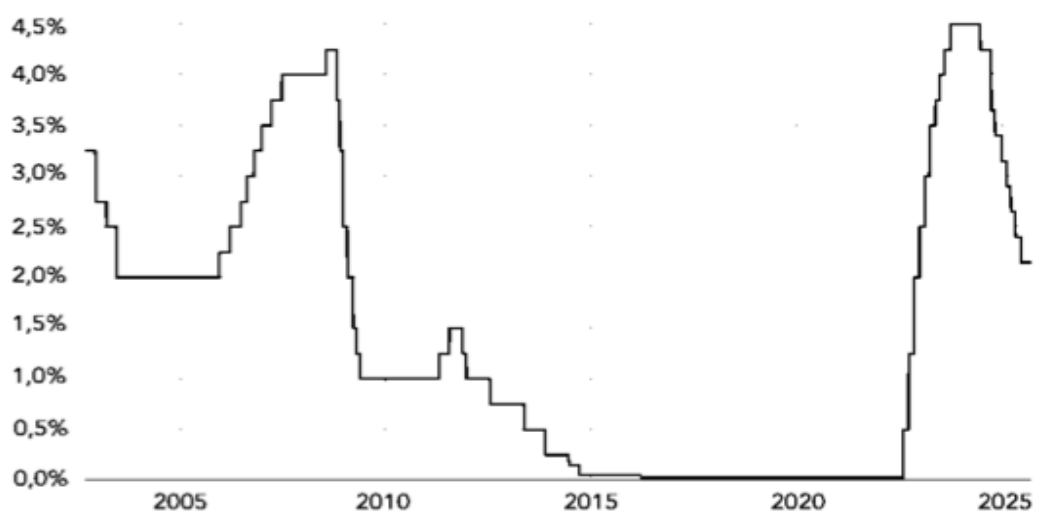
Source : « La Commission européenne donne son feu vert sous condition à la fusion de PSA et Fiat Chrysler », *Le Monde*, 21 décembre 2020.

1 : Bruxelles signifie ici la Commission européenne.

2 : Le groupe automobile multinational né de cette fusion a adopté le nom de Stellantis en 2021.

DOCUMENT 2

Taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne entre 2000 et 2025 (en %)



Source : Banque Centrale Européenne, 2025.

DOCUMENT 3

Ratios de finances publiques de la France en % du PIB

Ratio de finances publiques	2019	2021	2022	2023	2024
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques ¹	- 2,4	- 6,6	- 4,7	- 5,4	- 5,8
Dette publique	97,9	112,7	111,4	109,8	113,2

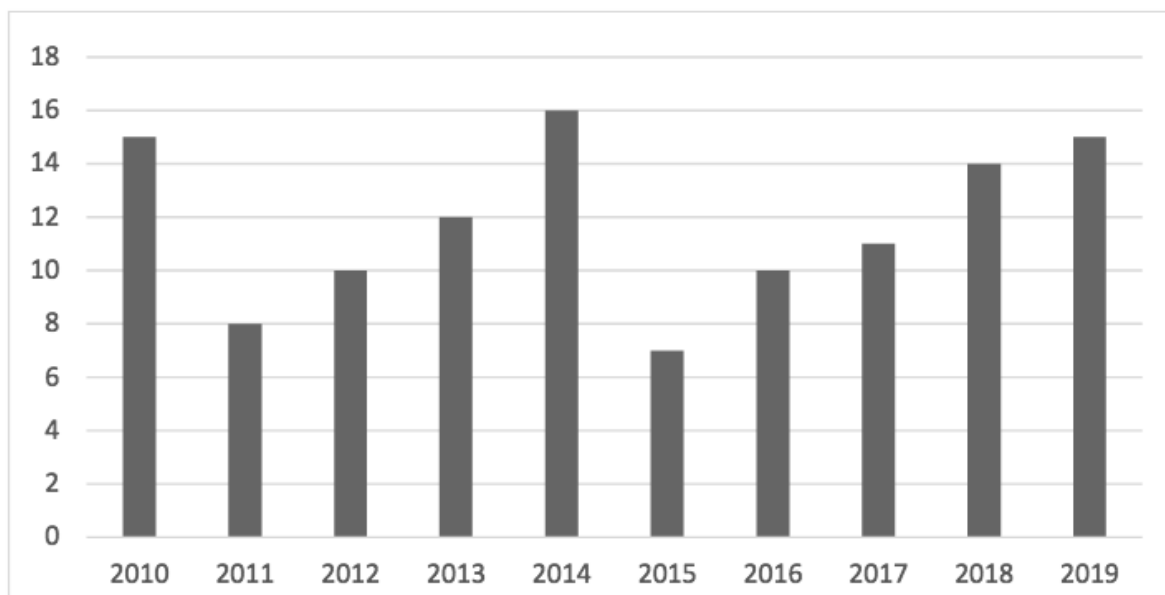
Lecture : En 2024, le besoin de financement (ou déficit) des administrations publiques représente 5,8% du PIB.

Source : d'après *Insee Première*, mai 2025.

1 : Capacité ou besoin de financement des administrations publiques : Excédent ou déficit public.

DOCUMENT 4

Nombre de décisions en matière d'ententes et d'abus de position dominante dans l'Union européenne au cours de la période 2010-2019



Source : *Contrôle des concentrations dans l'UE et procédures antitrust de la Commission : la surveillance des marchés doit être renforcée*, Cour des comptes européenne, 2020.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Vous montrerez comment le marché des quotas d'émission permet de faire face aux externalités négatives sur l'environnement.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Taux de croissance du PIB par tête, dépenses en R&D¹ et dépenses publiques d'éducation dans plusieurs pays européens en 2023

Pays	Taux de croissance du PIB réel par tête en % 2023	Dépenses de R&D en % du PIB 2022	Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB 2022
Danemark	1,8	2,9	5,87
France	0,6	2,2	5,33
Hongrie	-0,8	1,4	3,39
Pologne	0,5	1,5	4,31

Source : d'après EUROSTAT, 2023.

1 : R&D : Recherche et Développement.

Questions :

1. A l'aide des données du document et d'un calcul simple, vous comparerez la part des dépenses dans la R&D et l'éducation du Danemark et de la Hongrie. (2 points)
2. A l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez le caractère endogène du progrès technique. (4 points)

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle s'expliquent par plusieurs facteurs.

DOCUMENT 1

Part des catégories socioprofessionnelles dans l'emploi en France de 1962 à 2023 (en %)

Année	Agriculteurs	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1962	16	11	4,7	11,1	18,3	38,9
1975	8,1	8,4	7,3	16,2	22,9	37,1
1982	7,5	7,7	8,0	18,8	26,4	29,9
1990	5,6	7,7	10,8	19,9	27,9	26,6
2000	3,0	6,0	13,7	21,5	29,7	25,3
2010	2,4	6,1	17,1	23,2	29,7	21,0
2023	1,5	6,7	22,4	25,1	25,2	18,6

Champ : France, hors Mayotte.

Source : INSEE, 2024.

DOCUMENT 2

La part des femmes dans l'emploi augmente régulièrement depuis le début des années 1980. Néanmoins, les emplois qu'elles occupent diffèrent encore sensiblement de ceux des hommes en matière de statut, de profession ou de secteur d'activité. En 2020, lorsqu'elles sont en emploi, les femmes sont, plus encore que les hommes, majoritairement salariées avec un emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaires) : 77,4 %, contre 73,2 % pour les hommes. [...]

La répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle diffère également selon le sexe. Ainsi, les femmes occupent plus souvent que les hommes des emplois peu ou pas qualifiés : en 2020, 23,5 % d'entre elles sont employées ou ouvrières non qualifiées, contre 14,3 % des hommes. À l'inverse, les hommes sont plus souvent cadres (22,7 % contre 17,9 % des femmes). [...] En 2020, les trois quarts des employés sont des femmes ; mais ce n'est le cas que d'un cinquième des ouvriers. La proportion de femmes parmi les employés et les ouvriers a peu varié sur les quarante dernières années. En revanche, la part des femmes parmi les cadres a plus que doublé, passant de 20,9 % en 1982 à 42,6 % en 2020.

Les femmes travaillent très majoritairement dans le secteur tertiaire : 88,1 % en 2020, contre 65,7 % pour les hommes. Le secteur tertiaire emploie ainsi 55,9 % de femmes. Au sein du tertiaire, certains secteurs sont très féminisés : l'hébergement médico-social et l'action sociale (82,7 % de femmes en 2020), la santé (74,7 %), l'enseignement (68,5 %) ou encore les services aux ménages (65,5 %).

Source : « Femmes et hommes, l'égalité en question », *INSEE Références*, 2022.

DOCUMENT 3

Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2023 (en %)¹

Niveau de diplôme	Age et sexe	
	25-34 ans	
	Femmes	Hommes
Aucun diplôme	6,4	8,4
Brevet des collèges ²	3,1	3,7
CAP ³ , BEP ⁴ ou équivalent	13,0	16,3
Baccalauréat ou équivalent	21,7	23,8
Part des diplômés du supérieur	55,8	47,8
	35-44 ans	
	Femmes	Hommes
Aucun diplôme	9,0	9,9
Brevet des collèges	3,1	3,7
CAP, BEP ou équivalent	15,0	21,7
Baccalauréat ou équivalent	19,7	21,4
Part des diplômés du supérieur	53,1	43,1
	45-54 ans	
	Femmes	Hommes
Aucun diplôme	12,4	13,5
Brevet des collèges	3,3	3,6
CAP, BEP ou équivalent	20,1	25,8
Baccalauréat ou équivalent	18,9	17,7
Part des diplômés du supérieur	45,3	39,3
	55-64 ans	
	Femmes	Hommes
Aucun diplôme	18,7	17,9
Brevet des collèges	6,9	5,4
CAP, BEP ou équivalent	28,7	37,6
Baccalauréat ou équivalent	15,9	12,1
Part des diplômés du supérieur	29,9	27

Champ : France, hors Mayotte.

Source : INSEE, 2023.

1 : Données arrondies.

2 : Brevet des collèges : Brevet d'études du premier cycle, équivalent du DNB (Diplôme national du brevet des collèges).

3 : CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

4 : BEP : Brevet d'études professionnelles.

Lecture : en 2023, 29,9 % des femmes âgées de 55 à 64 ans avaient obtenu un diplôme du supérieur.